

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
9 février 2022

Date d'affichage
21 février 2022

Objet de la Délibération
--------------------------

SUBVENTIONS 2022  
ALLOUEES PAR LE SIVOM

N°6.2022

Séance du 17 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-sept février à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents** : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Philippe SIONNET

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre PIC

\*

Monsieur Le Président présente aux membres du conseil les différentes demandes de subventions réceptionnées pour l'année 2022 de la part des associations.

Il rappelle les subventions précédemment allouées et propose, au vu des dossiers déposés, d'allouer les subventions figurants sur le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 20 500,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

-Approuvent le tableau annexé à la présente délibération

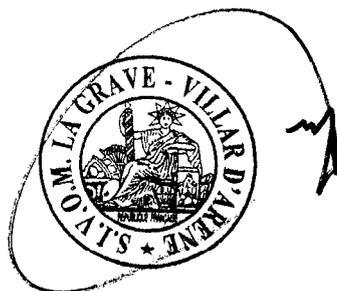
-Disent que les sommes correspondantes seront inscrites au budget du SIVOM à l'article 6574.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS



Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

**AR Prefecture**

005-240500264-20220217-6\_2022-DE  
Reçu le 23/02/2022  
Publié le 23/02/2022

**SUBVENTIONS 2022**

OBJET	POUR MÉMOIRE BUDGET N-1	DEMANDE DE L'ASSOCIATION	PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	CHOIX DU CONSEIL SYNDICAL
Animation/événementiel sur le territoire	6 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	1 200,00 €	1 500,00 €	800,00 €	800,00 €
Association dénivelé positif	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association des médecins	4 800,00 €	4 800,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Club de montagne et d'escalade de la Meije	1 600,00 €	2 150,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Derby de la Meije	0,00 €	3 000,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
Festival Olivier Messiaen	2 000,00 €	4 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Rencontres de la Haute Romanche	2 000,00 €	3 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
SSIAD Oisans ADMR	460,00 €	460,00 €	400,00 €	400,00 €
Club des sports	Subvention annuelle	5 000,00 €	5 000,00 €	4 500,00 €
	Subvention pan d'escalade	2 600,00 €	0,00€ Il n'y a plus de pan d'escalade	0,00 €
Association Amis de l'église St Martin	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Comité régional de ski	400,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
Les enseignes de Villar d'Arène	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>2021 : Plan de relance</i>				
RASED	50,00 €	Une demande mais sans montant	0,00 €	0,00 €
Association Al'pages "bibliothèque"	100,00 €	Pas de demande pour 2022	0,00 €	0,00 €
Association AVAG vélo	0,00 €	Pas de demande pour 2022	0,00 €	0,00 €
Espace nordique du Pays de la Meije	200,00 €	Pas de demande pour 2022	0,00 €	0,00 €
Les enseignes de la Meije	500,00 €	Pas de demande pour 2022	0,00 €	0,00 €
<i>2021 : Plan de relance</i>				
Meidjo télémark	0,00 €	Pas de demande pour 2022	0,00 €	0,00 €
Sou des écoles	250,00 €	Pas de demande pour 2022	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 160,00 €</b>		<b>20 500,00 €</b>	<b>20 500,00 €</b>

**AR Prefecture**

005-240500264-20220217-6\_2022-DE  
Reçu le 23/02/2022  
Publié le 23/02/2022